

Règlement du jeu-concours « Témoignage Réseau Ducretet »

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par le **Réseau Ducretet**.

Article 2 – Objet

Le jeu-concours a pour objectif de valoriser les retours d'expérience des apprenants et anciens apprenants du Réseau Ducretet à travers la réalisation d'une courte vidéo.

Article 3 – Conditions de participation

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer, il est nécessaire de :

- Être inscrit(e) sur la plateforme **Ducretet Network** ;
- Réaliser une courte vidéo expliquant son expérience au sein du Réseau Ducretet ;
- Envoyer la vidéo via WhatsApp au numéro communiqué par l'organisateur avant la date limite de participation.

Une seule participation est autorisée par personne.

Les collaborateurs de l'organisateur directement impliqués dans l'organisation du concours ne peuvent pas participer.

Article 4 – Durée

Le jeu est ouvert du **27 mai à 00 h 00** au **12 juin à 23 h 59** (heure de Paris).

Toute participation reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Article 5 – Désignation des gagnants

Quatre (4) gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participations conformes.

Le tirage au sort aura lieu le **12 juin**, lors de l'Afterwork organisé au CFA Ducretet de Clichy.

Les gagnants seront contactés par les coordonnées utilisées lors de leur participation.

Article 6 – Lots

Les gagnants recevront exclusivement les lots suivants :

- 1er lot : une **carte cadeau** d'une valeur de **500 €** ;
- 2e lot : une **carte cadeau** d'une valeur de **250 €** ;
- 3e lot : une **carte cadeau** d'une valeur de **150 €** ;
- 4e lot : une **carte cadeau** d'une valeur de **100 €**.

Les lots sont attribués nominativement.

Les lots consistent uniquement en des cartes cadeaux. Ils ne pourront en aucun cas être remplacés par un versement en espèces, un chèque, un virement bancaire ou toute autre compensation financière. Ils ne sont ni échangeables, ni remboursables.

En cas d'indisponibilité d'une carte cadeau, l'organisateur se réserve le droit de proposer une carte cadeau d'une valeur équivalente.

Article 7 – Utilisation des vidéos et droit à l'image

En participant, chaque participant autorise gratuitement le Réseau Ducretet à utiliser sa vidéo, son image, sa voix et son prénom dans le cadre de sa communication (site internet, réseaux sociaux, supports institutionnels, campagnes de promotion et événements), pour une durée de cinq (5) ans et dans le monde entier.

Le participant garantit être titulaire des droits sur le contenu transmis et s'engage à ne pas utiliser de contenus portant atteinte aux droits de tiers.

Article 8 – Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation du jeu-concours, de la désignation des gagnants et de la remise des lots.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de leurs données, qu'ils peuvent exercer auprès du Réseau Ducretet.

Article 9 – Responsabilité

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnement des réseaux de communication, de perte des données transmises ou de tout événement indépendant de sa volonté empêchant le bon déroulement du concours.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le concours si des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute participation non conforme aux présentes dispositions pourra être invalidée.

Le présent règlement est régi par le droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution sera soumis aux juridictions françaises compétentes.